



Commune des Avironns

Extrait N° 8 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 16 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire**.

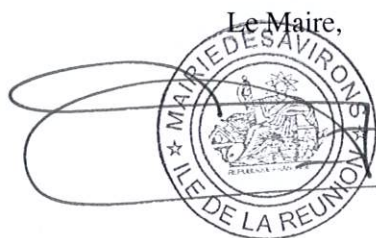
NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

19 OCT. 2020

que la convocation du Conseil a été faite le **01 octobre 2020** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,



Présents : M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAUD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Régis BOURDIL – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Suzie CUVELIER – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – Mme Annick SEVERIN – Mme Suzette RIVIERE

Procurations : M. Jean Max ROPAUD a donné mandat à Mme Reine Claude ROPAUD LENCLUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – Mme Colette ANELARD CADERBY a donné mandat à Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS a donné mandat à M. René VLODY – M. Raphaël RIVIERE a donné mandat à Mme Suzette RIVIERE

Absents : M. Paul FORT

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame MEZINO Julie Rose comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, MEZINO Julie Rose est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 8 /

Aménagement de l'aire de pique-nique du Tévelave

- Approbation du plan de financement modifié

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

Il est rappelé au Conseil ses délibérations approuvant le principe de l'opération d'aménagement de l'aire de pique-nique du Tévelave ainsi que le plan de financement.

Cette opération a pour objectif de mettre en valeur l'atout touristique du Tévelave en améliorant l'attractivité du village et en accentuant l'attractivité de la partie forestière.

Les marchés de travaux sont en cours d'attribution. Ils comportent notamment :

- ✓ La rénovation des kiosques et barbecues existants ;
- ✓ La création de deux kiosques supplémentaires avec accès PMR ;
- ✓ L'aménagement d'un parc de stationnement véhicule léger et bus ;
- ✓ La création d'un espace amphithéâtre ;
- ✓ La création d'un terrain multi sport « free-game » ;
- ✓ La pose d'équipements sportifs ;
- ✓ La démolition du restaurant actuel et la construction d'un nouvel espace de restauration ;
- ✓ L'aménagement des abords.

Le coût total de l'opération s'élève à 879 218,00 euros HT. Pour financer l'opération, la Commune a sollicité une aide du FEADER ainsi que la contrepartie nationale.

Montant HT	879 218,00
FEADER <i>(60 % sur un plafond de dépenses de 768 118,00)</i>	469 942,80
CPN <i>(20 % sur un plafond de dépenses de 768 118,00)</i>	144 541,20
Commune <i>(30 %)</i>	264 734,00

Le terrain multisport et les équipements sportifs ne sont pas financés sur la mesure européenne soit un coût de 111 100 euros HT.

Pour financer ces deux autres postes de l'opération et alléger le financement de la part communale, il est proposé d'affecter une partie du fonds de concours CIVIS 2020 sur cette opération. Le plan de financement prévisionnel modifié devient le suivant :

Montant HT	879 218,00
FEADER <i>(60 % sur un plafond de dépenses de 768 118,00)</i>	469 942,80
CPN <i>(20 % sur un plafond de dépenses de 768 118,00)</i>	144 541,20
Fonds de concours CIVIS 2020 <i>(15 %)</i>	132 367,00
Commune <i>(15 %)</i>	132 367,00

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le plan de financement prévisionnel modifié,
- Solliciter de la CIVIS l'attribution du fonds de concours correspondant,
- Approuver la prise en charge par la Commune des travaux correspondants à hauteur du montant restant, une fois les subventions déduites,
- A autoriser le Maire et en son absence, le premier adjoint à signer les documents correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil, délibère et à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel modifié,
- Sollicite de la CIVIS l'attribution du fonds de concours correspondant,
- Approuve la prise en charge par la Commune des travaux correspondants à hauteur du montant restant, une fois les subventions déduites,
- Autorise le Maire et en son absence, le premier adjoint à signer les documents correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,



A large, stylized signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DES AVIRONS' at the top and 'ILE DE LA REUNION' at the bottom, with a central emblem.

Eric FERRERE

